

# VIDE GRENIER Saint Ilan LANGUEUX Dimanche 12 mai 2019

## ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

### Pour que ma demande soit prise en compte:

- Je complète et signe l'attestation d'inscription ainsi que le règlement.
- Je joins une photocopie recto-verso de ma carte d'identité.
- Je joins le chèque de règlement au nom de l'association des anciens élèves de Saint Ilan.
- J'adresse l'ensemble du dossier à: **Madame Le guen, 10 rue du vieux séminaire bâtiment 4, 22000 Saint-Brieuc**

### *Je soussigné(e),*

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... E mail : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

### ***Déclare sur l'honneur :***

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

**Fait à ..... le ..... Signature :**

**Tarif : 3€ le ml et 7€ la table de 2 mètres , limité à 3 tables par exposant.**

**Ci-joint règlement de .....€ pour l'emplacement pour une longueur de.....mètres**  avec table

**Souhaitez vous acheter un sandwich sur place:**  OUI  NON (Cela nous permet d'estimer le nombre de repas)

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

### **Règlement intérieur**

### **VIDE GRENIER Saint Ilan LANGUEUX DIMANCHE 12 mai 2019\_**

- Les exposants peuvent arriver dès 6h30 du matin. Les emplacements devront être installés avant 8 heures et devront être libérés pour 19h30.
- L'exposant s'engage à rester jusqu'à 18 h.
- Cette manifestation est réservée exclusivement aux particuliers.
- L'exposant s'engage à présenter sa carte d'identité.
- L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de ce vide grenier.
- L'inscription définitive n'est prise en compte qu'au moment du règlement et aucun remboursement ne sera effectué.
- Les chèques seront encaissés le jour du vide grenier.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées. Celles-ci appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité : il lui incombe de pourvoir à leur assurance. Et décline toutes responsabilité en cas de vol, de dégradations sur le parking.
- Les tables sont fournies, dans la limite des stocks disponibles, aux exposants qui en ont fait la réservation. Ceux-ci sont tenus responsables des éventuelles dégradations constatées sur les tables. L'état des tables sera contrôlé à la restitution. Les dommages sont payables immédiatement.
- Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées.
- L'association se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.

**L'emplacement devra rester propre et entièrement libéré à votre départ.**

**L'association des parents et des anciens élèves de Saint Ilan vous souhaite une excellente journée !**

Date:

Signature de l'exposant:

